



N° 2020/132
du 02 décembre 2020

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

-- 3 DEC. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION

approuvant la décision modificative n° 1 du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers pour l'exercice 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n° 69/05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi n° 99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n° 99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment ses articles L211-1, L211-2, L212-1 et L212-2,
- VU la délibération n° 2020/13 du 20 février 2020 relative au budget annexe du service de collecte des déchets ménagers pour l'exercice 2020,
- VU la délibération n° 2020/10/Cex du 12 novembre 2020 relative à la décision modificative n° 1 du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers pour l'exercice 2020,
- La commission des finances, de l'administration générale et des services publics consultée en sa séance du 18 novembre 2020,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : BALANCE GENERALE

La décision modificative n° 1 du budget annexe du service de collecte de déchets ménagers pour l'exercice 2020 est arrêtée par chapitre, à la somme de dix-sept millions deux cent quarante-cinq mille quatre-vingt-un francs (17 245 081 XPF) selon les dispositions contenues dans les tableaux ci-dessous.

Le budget 2020 du service de collecte de déchets ménagers est ainsi porté à la somme totale de 291 899 190 XPF dont :

- 282 073 886 XPF en section de fonctionnement,
- 9 825 304 XPF en section d'investissement.

SECTION D'EXPLOITATION	Budget initial	Décision modificative n° 1	Budget modifié
------------------------	----------------	----------------------------	----------------

RECETTES - Chapitre - Libellé	Budget initial	Décision modificative n° 1	Budget modifié
002 - Excédent de fonctionnement reporté	20 864 805	0	20 864 805
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			
Sous-total opérations d'ordre	20 864 805	0	20 864 805
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	243 964 000	4 944 160	248 908 160
77 - Produits exceptionnels	0	7 163 421	7 163 421
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	5 137 500	5 137 500
Sous-total opérations réelles	243 964 000	17 245 081	261 209 081
Total recettes	264 828 805	17 245 081	282 073 886

DEPENSES - Chapitre - Libellé	Budget initial	Décision modificative n° 1	Budget modifié
002 - Excédent de fonctionnement reporté	0	0	0
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	3 512 729	0	3 512 729
Sous-total opérations d'ordre	3 512 729	0	3 512 729
011- Charges à caractères général	242 436 076	12 107 581	254 543 657
012- Charges du personnel	6 100 000	0	6 100 000
65- Autres charges de gestion courante	0	5 137 500	5 137 500
66- Charges financières	480 000	0	480 000
67 - Charges exceptionnelles	2 300 000	0	2 300 000
68 - Dotations aux amortissements et provisions	10 000 000	0	10 000 000
Sous-total opérations réelles	261 316 076	17 245 081	278 561 157
023 - Virement à la section d'investissement	0		0
Total dépenses	264 828 805	17 245 081	282 073 886

SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget initial	Décision modificative n° 1	Budget modifié
--------------------------	----------------	----------------------------	----------------

RECETTES - Chapitre - Libellé	Budget initial	Décision modificative n° 1	Budget modifié
021- Virement de la section d'exploitation	0	0	0
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	6 312 575	0	6 312 575
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 512 729	0	3 512 729
10 - Dotations, fonds divers et réserves		0	0
Sous-total opérations d'ordre	9 825 304	0	9 825 304
16- Emprunt et dettes assimilées		0	0
Sous-total opérations réelles	0	0	0
Total recettes	9 825 304	0	9 825 304

DEPENSES - Chapitre - Libellé	Budget initial	Décision modificative n° 1	Budget modifié
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement		0	0
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			0
Sous-total opérations d'ordre	0	0	0
16- Emprunts et dettes assimilées	2 000 000		2 000 000
20- Immobilisations incorporelles	1 325 304		1 325 304
21- Immobilisations corporelles	6 500 000		6 500 000
Sous-total opérations réelles	9 825 304	0	9 825 304
Total dépenses	9 825 304	0	9 825 304

ARTICLE 2 : VOTE

Pour les sections d'exploitation et d'investissement, les autorisations de la présente délibération budgétaire sont votées au niveau des chapitres, la répartition par article ne présentant qu'un caractère indicatif.

ARTICLE 3 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, au trésorier de la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU

LE MAIRE

de la transmission effectuée le 03 DEC. 2020
de la notification effectuée le 04 DEC. 2020
de la publication effectuée le 04 DEC. 2020
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général



Willy GATUHAU

Philippe MOUTON

POUR AMPLIATION
Païta, le 04 DEC. 2020

Multiple handwritten signatures of council members and the mayor, some overlapping the official stamps.

- AMPLIATIONS :
- Registre.....1
 - SAS.....1
 - S.G.....1
 - SGA.....2
 - Tout service.....1
 - Trésorerie de la province Sud.....1
 - Service des Finances.....1
 - Archives.....1
 - Affichage.....2

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
- 3 DEC. 2020
CONTRÔLE DE LEGALITÉ